

Les 30 ans du premier bureau de l'égalité en Suisse

Autor(en): **Schulz, Patricia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **9 (2009)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-352591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les 30 ans du premier bureau de l'égalité en Suisse

Patricia Schulz

Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BEFG



©BEFG

Au moment de l'entrée en souveraineté et avec l'adoption de sa Constitution, le Jura a étonné toute la Suisse. Voilà que le dernier-né des cantons coiffait tout le monde au poteau avec deux institutions inconnues ailleurs: une Cour constitutionnelle et, par cohérence avec l'accent mis sur la protection des droits fondamentaux, un Bureau de l'égalité entre femmes et hommes. Ce Bureau, c'est le résultat de l'engagement des Jurassiennes, qui avant même d'obtenir le droit de vote, ont lutté pour que le futur canton dispose d'un service chargé de lutter contre toutes les discriminations faites aux femmes, et pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Ce bureau a travaillé seul pendant quelques années, et ça a dû être rude parfois. D'autres bureaux l'ont rejoint, dont le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), en 1988. Le bureau jurassien a été pionnier dans l'existence, il a été aussi pionnier dans la définition des thèmes à traiter. L'égalité dans la vie professionnelle, dans la formation, la lutte contre la violence domestique, en voici quelques-uns. Il a aussi été pionnier dans le travail en réseau: rien ne se fait en matière d'égalité si l'on ne collabore pas avec les différents acteurs, économiques, politiques, sociaux, médiatiques. Le Bureau de l'égalité du canton du Jura a

participé à la création de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), qui réunit tous les bureaux cantonaux et communaux, et le BFEG. Il participe ainsi à des projets nationaux et collabore aux prises de position de la CSDE sur les projets de lois fédérales. Il contribue à modeler la politique de l'égalité au niveau national et met en œuvre au niveau cantonal les projets nationaux. Il fait de même au niveau romand, avec les autres bureaux membres de la Conférence romande de l'égalité.

Il faut dans un canton, comme au plan national, un service qui s'occupe professionnellement, avec compétence, avec engagement de l'égalité entre femmes et hommes, qui nous concerne toutes et tous. Et il doit disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à mener sa tâche. Au plan fédéral, nous avons besoin du bureau du Jura comme partenaire, afin de nous inspirer de ses réalisations et de ses idées et de bénéficier de son rôle de relais.

Un exemple pour montrer l'utilité de ces coopérations continues: la Conférence suisse des déléguées à l'égalité a mené en 1997 la première campagne nationale d'information concernant la violence domestique. Elle a ainsi initié un changement important: cette forme de violence

a cessé de s'exercer dans l'impunité de la sphère privée. Au contraire, la violence conjugale a été reconnue comme un problème de toute la société.

Des modifications législatives ont suivi, également soutenues par les bureaux de l'égalité: Code pénal, Code civil et lois cantonales offrent une meilleure protection aux victimes. En présidant le Groupe de coordination violence, le Bureau de l'égalité contribue de façon déterminante aux efforts de prévention menés dans le canton.

Je souhaite un très bel anniversaire au Bureau de l'égalité du canton du Jura et formule tous mes vœux pour qu'il continue, avec sa compétence et sa créativité, à développer un monde où chacune et chacun puisse déployer ses talents librement. Je voudrais pour finir rappeler la devise de Guillaume d'Orange: «point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer». Elle résume bien l'essence du travail des bureaux de l'égalité. A mes collègues du Bureau de l'égalité: longue vie à vous et à votre bureau!

d'égal à égale!